

Article I. Généralités

Sauf convention écrite signée, les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent sans restriction ni réserve à toutes ventes de tous produits et services par notre société (ci-après « Delmont imaging ») à un client (le « Client »). Toute commande emporte par conséquent de plein droit et sans réserve l'adhésion aux CGV. Elles sont, le cas échéant, complétées par des conditions particulières établies d'un commun accord entre Delmont imaging et le client (ci-après les « CPV »). Les CGV et CPV annulent et remplacent tous autres documents émis par Delmont imaging ainsi que toute stipulation contraire figurant dans les conditions générales d'achat du Client. Si une condition est jugée illégale ou inapplicable par la loi, elle sera réputée non écrite, et la légalité ou l'applicabilité des autres conditions ne sera pas affectée.

Delmont imaging peut à tout moment modifier les CGV sous un préavis de deux mois. Toute modification ne saurait affecter les commandes déjà acceptées ou exécutées.

Article II. Commande

Toute commande devra être adressée par le Client et s'entend d'un bon de commande écrit ou d'un devis de Delmont imaging signé. Toute commande s'analyse comme une promesse irrévocable d'achat soumise aux CGV. Elle fait l'objet d'une confirmation écrite dans les meilleurs délais. Toute modification ultérieure de la commande souhaitée par le Client et notifiée par écrit à Delmont imaging par ce dernier ne sera prise en compte que si elle fait l'objet d'une acceptation écrite par Delmont imaging.

Article III. Clause technique

Le Client se doit, lors de la passation de la commande, de vérifier les spécifications des produits commandés, leur adéquation à ses besoins et leur conformité à sa réglementation locale.

Article IV. Conditions de paiement

Toute commande doit être soit accompagnée de son paiement, soit assortie de la fourniture d'une garantie, sauf stipulation contraire. Dans ce second cas, les factures sont payables dans les 10 jours de l'acceptation de la commande par Delmont imaging. Toute facture non réglée totalement ou partiellement à l'échéance mentionnée sur la facture fera l'objet d'une mise en recouvrement. Tout retard de paiement entraîne à titre de pénalité de retard, un intérêt calculé sur la base du taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne en vigueur à la date de règlement figurant sur la facture, majoré de 10%, sans préjudice de toute demande de réparation de dommages et intérêts lié à ce retard. Cette pénalité sera imputée de plein droit sur toute somme due à Delmont imaging par le Client.

Tout Client en situation de retard de paiement est également de plein droit débiteur d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

Le défaut de paiement d'une seule échéance emporte déchéance du terme de toute somme due, quelle qu'en soit la cause, par le Client à Delmont imaging, sans préjudice du droit de Delmont imaging de suspendre ou d'annuler, après avoir adressé au Client une lettre recommandée avec avis de réception, toute commande en cours. Dans ce cas d'annulation, les acomptes perçus resteront acquis à titre de clause pénale.

Article V. Livraison-Délais

Les produits sont livrables départ usine conformément à l'incoterm « EX-Works » en vigueur publié par la Chambre de Commerce Internationale. La livraison sera réputée faite dès la mise à disposition des produits au lieu et selon les modalités convenues. Les livraisons sont opérées en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible mais ne sont précisés qu'à titre indicatif. En aucun cas, un dépassement du délai de livraison ne peut donner lieu à l'octroi de dommages et intérêts ou à l'annulation de commande. En cas de force majeure, la livraison est différée d'autant ; sont notamment considérés comme cas de force majeure les événements suivants : guerre, incendie, inondation, grèves ou autres conflits du travail, accidents, catastrophe naturelle, ordonnance ou exigence gouvernementale, interruption, obsolescence ou pénurie de matériaux, de moyens de transport ou d'alimentation énergétique.

Article VI. Transfert des risques - réception

Les produits voyagent aux risques et périls du Client qui doit en vérifier l'état lors de la réception. L'Acheteur doit effectuer, lors de la livraison des produits, toute inspection et vérification nécessaires pour lui permettre de s'assurer qu'ils sont conformes à sa commande, et que leur état est satisfaisant.

Il doit faire, s'il y a lieu, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, les réserves nécessaires à l'égard du transporteur dans un délai de trois (3) jours, non compris les jours fériés, suivant la date de livraison des produits conformément aux dispositions de l'article L133-3 du Code du commerce ou à l'égard de Delmont imaging dans un délai de huit (8) jours suivant la livraison des produits, par courrier recommandé avec avis de réception.

Dans l'hypothèse où, compte tenu de la nature du produit, le défaut ne peut être découvert lors de vérification ci-dessus, la réclamation doit être envoyée dans les mêmes formes dans un délai de huit (8) jours de la découverte dudit défaut. A défaut de telles réclamations, les produits sont considérés comme étant livrés en bon état, le Client étant alors présumé avoir renoncé à toute réclamation. Il ne peut donc pas se prévaloir des défauts et vices apparents des produits.

Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés.

Article VII. Garantie commerciale

Delmont imaging offre une garantie commerciale dont les caractéristiques sont détaillées dans un document spécifique mis à la disposition du Client sur simple demande de sa part et disponible également sur le site internet de Delmont Imaging.

Article VIII. Clause de réserve de propriété

Le transfert de propriété des produits vendus intervient lors de l'encaissement intégral du prix. Le Client est tenu de souscrire une assurance couvrant les risques afférents aux produits livrés et impayés.

Faute de paiement à l'échéance, Delmont imaging sera en droit de revendiquer la restitution immédiate des produits impayés. Tout retard de restitution emporte de plein droit pénalité égale à 1% du

prix des produits indûment conservés, par jour de retard. Au cas où le Client ferait l'objet d'une procédure collective, il s'oblige à en informer Delmont imaging par lettre recommandée avec avis de réception, dans les quinze jours du prononcé du jugement constatant l'état de cessation des paiements, afin de permettre à Delmont imaging de revendiquer ses produits. A cet effet, le Client veillera à ce que l'identification des produits dans ses locaux soit toujours possible.

Article IX. Données à caractère personnel

En application de la réglementation applicable à la protection des données à caractère personnel, les informations correspondant à des données à caractère personnel concernant des personnes physiques travaillant au sein de la structure du Client pourront être recueillies à l'occasion de la formation et de l'exécution des contrats de vente objets des présentes et feront l'objet d'un traitement informatique par Delmont imaging, responsable de traitement, aux fins de gestion administrative, comptable et commerciale de sa clientèle. Le traitement de ces données dans le cadre de la finalité susmentionnée est nécessaire à l'exécution des contrats de vente souscrits.

Les données sont destinées aux services habilités de Delmont imaging. Les données seront conservées dans l'Union Européenne pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation de la finalité ci-dessus exposée.

Toute personne physique concernée dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de suppression des données collectées, mais aussi d'un droit à la portabilité des données, du droit à être informé en cas de piratage des données et du droit d'être informé sur l'utilisation de ces données, lesquels droits peuvent être exercés directement auprès de Delmont imaging, 297 Av du Mistral, 13600 La Ciotat, France ou par e-mail à l'adresse suivante : dpo@delmont-imaging.com. Elle dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), notamment sur son site internet www.cnil.fr ou par courrier. Tout Client de Delmont imaging est libre de s'opposer à toute prospection commerciale de sa part.

Article X. Loi applicable-Juridiction

Nos ventes sont régies par la loi française. Tout litige né à l'occasion d'une vente sera de la compétence exclusive des tribunaux de Marseille, France.